03 sep 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 septembre 2004

Comité de coopération

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant fixation du nombre de membres et désignation des ministres au sein du Comité de coopération (**).

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant fixation du nombre de membres et désignation des ministres au sein du Comité de coopération (**).

Ce projet prévoit le remplacement de MM. Louis Michel et Bert Anciaux par MM. Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, et Renaat Landuyt, Ministre de la Mobilité.(*) du 14 juillet 1989.(**) institué par la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2020 - news.belgium.be